

Initiatives ministérielles

M. Boudria: Je remercie le député de sa réponse. Le député et la Chambre savent que, tant que cette question sera au *Feuilleton*, je ne peux pas en poser une autre. Autrement dit, le *Feuilleton* est complet, en ce qui me concerne, car nous avons droit uniquement à quatre questions chacun.

Une voix: Changeons cette règle.

M. Boudria: Je ne reproche rien au député d'en face. Je tiens cependant à faire remarquer que, si j'avais posé cette question au sujet de ministres, j'aurais certainement reçu une réponse il y a bien longtemps. Je n'arrive pas à comprendre que la réponse se fasse attendre aussi longtemps lorsqu'on pose une question qui se rapporte à des sous-ministres.

Encore une fois, ce n'est pas un reproche que j'adresse au député d'en face. J'inviterais tout de même ceux qui lisent le hansard à ne pas l'oublier.

M. Cooper: Je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*

Des voix: D'accord

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Nickel Belt a terminé son intervention à 14 heures exactement et je me demande s'il était dans votre intention de lui permettre une période de questions ou d'observations.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions ou d'observations, c'est pour les deux premiers intervenants. Excusez-moi.

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat à l'étape de la troisième lecture sur le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada.

Ce projet de loi est très important pour notre pays et en même temps très simple. Vous avez entendu, monsieur le Président, la semaine dernière et ce matin, malheureusement, l'opposition, comme à l'accoutumée, critiquer ce projet de loi.

Ce projet de loi veut, en termes pratiques, former un compte spécial dans lequel les revenus nets de la TPS, les revenus nets de la privatisation et les dons faits par les Canadiens seront comptabilisés. Quand on parle de revenus nets de la TPS, on parle des revenus globaux que le gouvernement reçoit par le biais de la TPS, moins les montants d'argent que le gouvernement retourne aux Canadiens à faible revenu annuellement, par le biais des crédits d'impôt que l'on connaît, et que les Canadiens connaissent, et dont les Canadiens à faible revenu bénéficient. C'est donc de cela dont il s'agit lorsqu'on parle de revenus nets de la TPS. Quand on parle des revenus nets de la privatisation—il s'agit de la vente de compagnies appartenant au gouvernement—c'est le prix de vente moins les frais se rapportant à la vente; voilà le montant net.

• (1520)

Monsieur le Président, on entend l'opposition critiquer ce compte spécial. Un des commentaires qu'on fait à l'encontre de cette bonne mesure législative, c'est qu'il n'y a pas plus d'argent dans les coffres de l'État, que les revenus de la TPS soient dans un compte spécifique ou qu'ils soient dans le compte général. Ce que les gens du comté de Trois-Rivières et ceux du pays tout entier ont demandé lorsqu'on a mis la TPS en vigueur, c'est qu'on les assure que ce gouvernement—ci ou un autre dans cinq ou dix ans—peut-être, monsieur le Président, je ne le crois pas, mais peut-être—ne puisse utiliser les revenus de la TPS à des fins autres que le paiement des intérêts sur nos dettes et le paiement de nos dettes; qu'on ne puisse, avec les revenus de la TPS, créer de nouveaux programmes et dépenser encore plus d'argent. C'est le but premier de ce compte spécial.

Je comprends que l'opposition demande toujours plus d'argent, plus de programmes et qu'elle désire qu'on dépense plus, mais c'est qu'ils n'ont aucun sens de la réalité économique du pays, aucune espèce de conscience de la dette nationale que le Parti libéral nous a léguée. Voilà pourquoi ils nous disent de continuer à dépenser. Alors, le but de ce projet de loi est de s'assurer, justement, que les revenus nets provenant de la TPS servent uniquement à payer des intérêts. C'est la même chose pour les revenus de compagnies de la Couronne qui pourraient être vendues.

On a entendu, la semaine dernière, monsieur le Président, l'opposition critiquer les ventes d'entreprises possédées par le gouvernement fédéral. Je vous dirais, monsieur le Président, qu'autant en 1984 qu'en 1988, dans le comté de Trois-Rivières, on approuvait le fait que le gouvernement fédéral cesse, par le biais de la compagnie